



PREFET DES DEUX-SEVRES

DIRECTION  
DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES  
Service Eau et Environnement  
Unité Gestion de l'Eau

## Compte-rendu de la conférence départementale de l'eau « Quantité » du 5 avril 2018

**Participants** : liste jointe au compte-rendu

### **Déroulé de la séance et contenu des échanges** :

Madame le Préfet ouvre la conférence départementale de l'eau volet « Quantité » du 5 avril 2018 à 14h30 et rappelle les enjeux liés, à la gestion quantitative de l'eau.

#### **Présentations:**

Mme Vignal (Météo France) présente les éléments de bilan météorologique de l'année 2017. Il est ensuite présenté le bilan de l'année hydrologique (de septembre 2016 à septembre 2017).

M. Mouillot (Direction départementale des territoires) présente en l'absence du service de prévision des crues, les éléments sur l'état de la ressource superficielle. L'année 2017 a connu un étiage relativement sévère. La situation a commencé à s'améliorer fin décembre 2017. Les cours d'eau du département à la mi-mars 2018 se situent à des valeurs proches des normales, grâce aux pluviométries de ce début d'année.

Mme Simon de l'ex-observatoire régional de l'eau Poitou-Charentes indique que sa structure se nomme depuis début janvier 2018 l'Agence régionale pour la biodiversité Nouvelle Aquitaine (ARBNA). Il est présenté l'évolution des nappes en Deux-Sèvres sur la période de début janvier 2017 à aujourd'hui. La façade Est du département est la plus concernée sur la difficulté de recharge des nappes. L'ARBNA présente ensuite la situation des nappes au 25 mars de 2001 à 2017.

M. Grolleau (Direction départementale des territoires) présente le bilan de la mise en œuvre des arrêtés cadre sécheresse lors de la période d'étiage 2017. Durant l'hiver 2017 plusieurs arrêtés d'interdiction de remplissage des plans d'eau et retenues ont été mis en application. M. Mouillot indique également que des mesures particulières ont été mises en place concernant l'interdiction des prélèvements d'irrigation diurnes et des prélèvements pour des usages secondaires et non prioritaires. Il est également présenté l'évolution des restrictions sur la période automnale et hivernale 2017 en indiquant les dates de levées successives des restrictions jusqu'au 26 janvier 2018.

### Échanges:

M. Albert (Président de la SPL du Cébron) indique que les arrêtés d'interdiction de remplissage des plans d'eau sur le bassin du Cébron n'ont que très peu d'effet sur le démarrage du remplissage du barrage du Cébron. Il indique que la plupart des plans d'eau situés dans le bassin d'alimentation de la retenue du Cébron n'ont pas de moyens de manœuvres d'ouvrages et que la restitution au milieu ne se fait que par débordement une fois les plans d'eaux totalement remplis.

M. Mouillot (Direction Départementale des Territoires) indique que le sujet sera présenté en fin de conférence (stratégie plan d'eau).

M. Maufray (Deux-Sèvres Nature Environnement) demande s'il y a eu des restrictions sur les usages industriels.

M. Mouillot (Direction départementale des territoires) répond que les prélèvements d'eau industriels ne sont pas soumis aux restrictions indiquées car ces usages sont assimilés, dans les arrêtés cadre, à des usages prioritaires.

### Présentations:

M. Rimbaud (ARS 79) présente le bilan des consommations de chaque syndicat d'alimentation en eau potable du département et indique qu'il y a eu un prélèvement total d'eaux brutes de 32 millions de m<sup>3</sup> de prélèvement dont 25 millions ont été distribués.

Mme Régnier (SVL) indique que les niveaux de consommation hivernale ont égalé les niveaux de prélèvements estivaux en raison du basculement des prélèvements pour l'abreuvement des animaux vers le réseau AEP du fait de l'assèchement de nombreux puits en fin de période estivale.

M. Mouillot (Direction Départementale des Territoires) présente en l'absence de l'UD DREAL, le bilan des prélèvements ICPE dans les eaux de surface, dans les eaux souterraines et depuis le réseau de distribution.

### Échanges:

M. Albert (Président de la SPL du Cébron) indique être surpris par le chiffre présenté au sujet du volume prélevé sur le réseau de distribution par les ICPE. Par comparaison ce volume correspondrait en effet uniquement au volume prélevé par la laiterie de la Viette.

Mme Régnier (SVL) indique également que cela correspond au volume prélevé par la laiterie de Riblaire.

M. Mouillot (Direction départementale des territoires) indique que ces données proviennent de la base de données GEREP 2017 et qu'il est envisageable que ces informations soient incomplètes. Il indique aussi qu'il est possible que tous les usages ne soient pas classés en ICPE et ne soient pas donc classés dans ce genre de prélèvement.

M. Trouvat (Président de la Coopérative de l'Eau des Deux-Sèvres) demande si les prélèvements industriels sont comptabilisés dans le bilan présenté par l'ARS.

M. Rimbaud répond que tous les prélèvements sur le réseau de distribution d'eau potable, y compris industriels, sont répertoriés dans ce bilan.

M. Poupinot (Association des riverains et éclusiers des Deux-Sèvres) interroge sur la qualité de rendement des réseaux AEP du département car il indique que certains réseaux sont en dessous de 30 %. M. Poupinot indique que ces informations datent d'une dizaine d'année. M. Rimbaud lui répond que ces informations sont erronées et qu'il y a une dizaine d'année le rendement du réseau était entre 65 et 70 % alors qu'aujourd'hui il se situe entre 80 et 85 %. Mme Regnier indique que sur son syndicat le rendement du réseau se rapproche des 85 %.

Mme le Préfet demande que les prélèvements ICPE agricole apparaissent de façon distincte dans ce bilan.

Présentation:

M. Mouillot (Direction départementale des territoires) continue la présentation du bilan 2017 avec une carte représentant les pourcentages de consommation d'eau d'irrigation (toutes ressources confondues) sur chaque bassin du département et indique que la consommation 2017 représente 48 % de ce qui a été autorisé en 2017. Il présente ensuite le bilan des dérogations accordées par l'administration.

Échanges:

Mme le Préfet s'interroge sur la différence entre la colonne volume dérogé et volume dérogé total. M. Grolleau (Direction Départementale des Territoires) explique que la colonne « volume dérogé » correspondant au volume attribué à la semaine et que la colonne « volume dérogé total » correspond au volume total dérogé sur toute la période définie.

Présentation:

M. Mouillot (Direction départementale des territoires) présente la mission contrôle de la police de l'eau de la DDT des Deux-Sèvres.

Présentation:

Mme Vignal (Météo France) prend la parole pour présenter la situation météorologique en ce début d'année 2018 avec la présentation d'une carte des Deux-Sèvres indiquant le cumul des précipitations 2018 par rapport aux références des moyennes des années 1981 à 2010. Cette carte indique que le département est excédentaire de 40 à 60 % en fonction des zones. L'année 2018 se situe au niveau de la normale. En effet, la pluviométrie de début 2018 a permis de compenser le déficit automnal de 2017 mais elle ne permet pas de partir sur des bases plus confortables pour 2018.

M. Barbarit (Directeur de la SPL du Cébron) présente la courbe de remplissage du barrage du Cébron. Au 31/03/2018, le remplissage n'est pas totalement complet car des cotes de gestion de crues doivent être respectés jusqu'à fin mars. Le remplissage devrait malgré tout se terminer dans les prochains jours.

Mme Moreau (Directrice de la SPL de la Touche Poupard) présente la courbe de remplissage du barrage de la Touche Poupard et indique que le remplissage est fini depuis début février 2018.

M. Barbarit (Directeur de la SPL du Cébron) reprend la parole au titre de la Compagnie d'Aménagement des Eaux des Deux-Sèvres au sujet du remplissage des 5 retenues de substitutions présentes sur le bassin de la Boutonne. Au 31/03/2018 les 5 retenues sont pleines.

Échanges:

M. Chatelain (Directeur de Direction départemental des territoires) souligne que selon les informations apportées par Météo France, nous ne sommes revenus qu'à la normale malgré les importantes précipitations de ce début d'année.

Présentation:

Mme Moreau (Conseil Départemental des Deux-Sèvres) présente le projet de révision du Schéma Départemental de l'Eau Potable.

Échanges:

M. Lacroix (Président de la Fédération de Pêche des Deux-Sèvres) interpelle Mme Moreau sur le fait que la

fédération de pêche ne soit pas associée à ce dossier. De plus, il indique ne pas avoir été associé aux discussions pour le projet des 19 retenues de substitutions du bassin de la Sèvre Niortaise. Mme Moreau lui répond en premier qu'il n'est pas prévu d'associer la fédération de pêche car c'est un sujet sur l'eau potable. M. Maufray (Deux-Sèvres nature Environnement) prend ensuite la parole pour demander que DSNE soit associée au comité de pilotage. M. Boudaud (Président de l'Association des irrigants des Deux-Sèvres) interpelle M. Lacroix pour lui rappeler que la fédération de pêche a été conviée aux discussions au sujet du projet des réserves. M. Hennequin (Directeur adjoint de la Direction départementale des Territoires) tient à souligner que la fédération de Pêche des Deux-Sèvres n'avait pas été associée à la commission locale de gestion mais bien à la commission d'évaluation et de surveillance pour le projet des réserves de la Sèvre Niortaise. M. Lacroix souligne que cela représente une réunion par an, sachant que toutes les décisions seront prises avant les éventuels échanges et que la présence de la fédération de pêche ne permettrait pas de modifier le résultat de ces comités de gestion.

M. Maufray revient sur la partie présentée par Météo France pour lui demander quel est l'impact du changement climatique sur la pluviométrie départementale. Mme Vignal (Météo France) lui répond que le réchauffement climatique joue surtout sur les températures mais n'a actuellement que très peu d'influence sur la pluviométrie constatée selon le modèle utilisé par leurs services.

M. Dupeuty (Établissement Public du Marais Poitevin) sollicite Mme Moreau pour lui demander que l'EPMP soit intégré aux discussions lors des comités de pilotage pour la révision du schéma départementale de l'eau potable. Cette demande est acceptée par Mme Moreau.

#### Présentation:

M. Mouillot (direction départementale des territoires) poursuit par la présentation des arrêtés cadre sécheresse pour la campagne 2018. Il indique qu'il n'y a que très peu d'évolution dans ces arrêtés hormis sur celui de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin. En effet, ce nouvel arrêté présente une évolution importante dans la gestion du suivi des indicateurs avec l'intégration d'une gestion par courbes sur tous les indicateurs aux profits des anciens seuils fixes. Ce nouveau système permet de limiter l'incompréhension pouvant être générée lors des passages entre la gestion de printemps et celle de l'été. M. Chatelain (Directeur de la Direction départementale des territoires) souligne le travail important qu'à nécessité la réalisation de ces courbes et indique que cette gestion est encore loin d'être utilisée dans les autres départements français.

M. Mouillot (Direction départementale des territoires) présente ensuite un point d'actualité concernant les Autorisations Uniques de Prélèvement des Organismes Uniques de Gestion Collective.

Aucune remarque n'est entendue sur ce sujet

M. Mouillot (Direction départementale des territoires) passe ensuite à la dernière partie de cette conférence : la stratégie plan d'eau élaborée par les services de la DDT des Deux-Sèvres. M. Mouillot rappelle que ce sujet va permettre de répondre aux questionnements de M. Albert (Président de la SPL du Cébron) sur le sujet du remplissage des plans d'eau du bassin du Cébron.

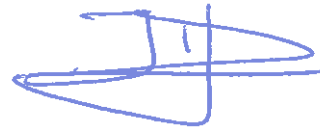
#### Échanges:

M. Péaud (Animateur de la CLE du SAGE Thouet) prend la parole pour indiquer qu'il est important que la stratégie plans d'eau du bassin du Thouet / Thouaret et Argenton soit présentée à la CLE. M. Mouillot valide cette demande. M. Albert (président de la SPL du Cébron) intervient pour valider cette stratégie qui est pour lui en totale adéquation avec le projet de territoire et le CTGQ. M. Lumineau (vice-président du Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine) indique que la plupart des plans d'eau du bassin du Cébron ne sont pas déconnectables car ils ne sont pas équipés d'ouvrage de gestion. Mme Moreau (Conseil départemental des Deux-Sèvres) indique qu'il est important de mesurer également l'impact des plans d'eau sur la qualité de l'eau potabilisable car il y a un risque de relargage de vase chargée en polluant. M. Trouvat (Président de la Coopérative de l'Eau des Deux-Sèvres) met en doute l'exhaustivité du recensement des prélèvements en plan d'eau sur le bassin du Thouet Thouaret Argenton. Il indique aussi l'importance de ce travail sur le bassin du Cébron. M. Mouillot indique que l'OUGC a encore du travail au sujet du recensement des prélèvements sur

le bassin TTA car il doit encore rester quelques prélèvements non répertoriés à l'heure actuelle dans le PAR. M. Trouvat reprend la parole en indiquant que le délai de réalisation semble court pour pouvoir aboutir alors que le SAGE Thouet n'est pas validé. M. Peaud (Animateur SAGE Thouet) indique que le SAGE est en cours de révision et donc que ce projet est potentiellement réalisable dans le délai indiqué. M. Raynard (Agence de l'Eau Loire Bretagne) prend la parole pour indiquer que les discussions sur le 11ème programme ont débuté. La 1ère orientation tendrait vers la préservation des milieux aquatiques et donc favoriserait plus l'effacement d'ouvrages que leur aménagement ou des déconnexions de plans d'eau. Mme le Préfet prend la parole pour indiquer que suite à la réunion du 5 avril 2018, une solution se dessine concernant la compétence GEMAPI sur le bassin du Thouet, ce qui permettra de favoriser l'approbation du futur SAGE. M. Albert (Président de la SPL du Cébron) indique siéger au conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et souligne que, dans la nouvelle programmation des financements pourront être envisageables sur le bassin du Cébron dans le cadre de projet de revitalisation rurale du bassin.

Mme Régnier (présidente du SVL) demande à ce que le compte rendu soit envoyé à tous les participants accompagné de la présentation. De plus, elle émet le souhait que les documents soient envoyés préalablement aux organismes invités.

Mme le Préfet <sup>↑</sup>clôt la séance à 16h30.



Isabelle David



IIBSN	Mme Florence GABORIE
Conseil Régional ALPC	absent
Conseil Départemental 79	Mme Nicole MOREAU
Association Départemental des Maires 79	Absent
CAEDS	M. Cyril BARBARIT
SPL Eaux du Cébron	M. Philippe ALBERT
Syndicat Mixte des Eaux de Gatine	M. Louis-Marie LUMINEAU
Syndicat des Eaux du Vivier	absent
Syndicat des Eaux du Centre Ouest SECO	M. C. BONNET
Syndicat Val de Loire SVL	Mme D. REGNIER et M. S. RAYNAUD
Syndicat de la Courance	Mme Valérie BONIFACE
SEVT	absent
SERTAD	Excusé
Syndicat d'eau région de Saint Maixent	Mme PROUST
SIAEP La Roche Fontegrive	absent
SIAEP 4B	M. Bastien BONNAUD
Chambre de Commerce et d'Industrie	absent
Chambre des Métiers et de l'Artisanat 79	absent
Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres	Mme MC Bibard – M. Quentin CHATAIGNIER
Coopérative de l'Eau 79	M. Pierre TROUVAT
Chambre d'Agriculture de la Vienne	absent
Chambre Régional d'Agriculture Poitou-Charentes	absent
Cogest'Eau Charente	absent
FDSEA 79	Mme Claire CHARRON
Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs 79	absent
Coordination Rurale 79	M. Jean Pierre RENOUX
Confédération Paysanne 79	absent
Aquanide 79	M. Thierry BOUDAUD
AIRB 79	M. Thierry PASSEBON
Association des Horticulteurs 79	absent
Sté d'horticulture et de Viticulture 79	M. Gilles GIRAUDON
Syndicat de la Batellerie 79	absent
Fédération de la Pêche et la protection du Milieu Aquatique 79	MM. Pierre LACROIX et Christophe BORDES
DSNE Nature environnement 79	M. Yves MAUFRAY
Association Sèvre Environnement ADQAE	absent
Association des riverains et éclusiers 79	MM. POUPINOT et MAILLE
APIEE	M. BOUTTEAUD
Syndicat des Marais Mouillés 79	M. Bernard RIFFAULT
Union Fédérale des Consommateurs	M. Hugues MINAUD
FIEE des LOIS	absent
Fédération nationale des producteurs de l'horticulture et de la pépinière	Excusé
Journal Agri 79	absent

**Liste des participants à la CDE du 5 avril 2018 :**

<b><u>Organismes</u></b>	<b><u>Représentants</u></b>
Mme le Préfet des Deux-Sèvres	Mme Isabelle DAVID
M. le Directeur Départemental des Territoires	M. Thierry CHATELAIN
M. le Sous-Préfet de Bressuire	excusée
M. le Sous-Préfet de Parthenay	M. Christophe BURBAUD
Mme la Procureur de la République	excusée
DDT 79 – Service Eau et Environnement	M. Cyril MOUILLOT
DDT 79 – animateur de la MISEN	Excusé
DDT 79 – SEE - Unité Gestion de l'Eau	MM. Franck JONCHIER et Xavier GROLLEAU
DREAL	M. Patrick BARNET
ARBNA (ex ORE)	Mme Béatrice SIMON
Météo France	Mme Annie VIGNAL
Service Prévision des crues Littoral Atlantique	absent
Service Prévision des crues Vienne-Thouet	absent
ARS Délégation 79	M. Lionel RIMBAUD
DDCSPP - Niort	absent
Groupement de Gendarmerie 79	M. Adjudant le COUCAIS
Sécurité Publique 79	excusé
AFB79	M. Mathieu BOSSIS
ONCFS 79	M. Yohann TRIMOREAU
DDT 49	absent
DDT 16	absent
DDTM 17	absent
Préfet de Maine et Loire	absent
Préfet de la Vendée	absent
Préfet de Charente	absent
Préfet de Charente-Maritime	absent
Préfet de Région Nouvelle Aquitaine	absent
Agence de l'Eau Adour Garonne	absent
Agence de l'Eau Loire Bretagne	M. Olivier RAYNARD
EPMP	M. du PEUTY / M. OLIVO
CLE SAGE THOUET	M. Pierre PEAUD
CLE LAYON et AUBANCE	absent
CLE SAGE SEVRE NANTAISE	absent
CLE SAGE VENDEE	absent
CLE SAGE CLAIN	absent
CLE SAGE SEVRE NIORTAISE MARAIS POITEVIN	absent
CLE SAGE BOUTONNE	M. Harold RETHORET